

# Compte rendu de la séance du 12 septembre 2019

## COMMUNE DE COUZOU

Séance du 12 septembre 2019

Date de la convocation: 06/09/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT*

**Présents** : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Edith LANDOIS

**Représentés**:

**Excusés**: Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Claude LAGARDE, Emmanuel ROY DE LACHAISE

**Absents**:

**Secrétaire de séance**: Sandrine RIVIERE

### **Ordre du jour:**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2019
- Présentation de l'ordre du jour

#### **Délibérations** :

- 1- Acceptation fonds de concours Cauvaldor programme n°92 Restauration vitraux et battant cloche de l'église
- 2- Nouveau bail de location terrain à M. Thierry LESELLIER
- 3- Demande de résorption des fuites sur le réseau eau de la commune suite rapport annuel SAUR

#### **Autres points à l'ordre du jour** :

- 1- Projet de territoire horizon 2025 - avis de la Commune sollicité par Cauvaldor
- 2- PLUI - OAP, réunions publiques
- 3- TEP-CV - TVB, choix du matériel à acquérir avec enveloppe Parc naturel régional des Causses du Quercy

#### **Questions et informations diverses**

### **Délibérations du conseil:**

#### **Acceptation fonds de concours Cauvaldor programme n°92 Restauration vitraux et battant cloche de l'église ( DE 2019 026)**

**Vu**, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la Communauté de communes et des communes (Etat, région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien,

**Vu**, la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 sollicitant auprès de la Communauté de communes un fonds de concours à la Communauté de communes pour le projet suivant « **Restauration Vitraux et battant cloche de l'église** ».

**Vu**, la délibération de la Communauté de communes en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 accordant un fonds de concours à hauteur de **2 000 €** à la Commune de Couzou pour ce projet.

**Considérant**, que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que :

1. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le fonds de concours à hauteur de **2 000 €**
- de rappeler le plan de financement comme suit :
  - 3 340.00 € par la Région Occitanie
  - 3 340.00 € par le Département du Lot
  - 2 452.59 € par la Commune de Couzou
- d'acter que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par la Commune Maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire.

### Nouveau bail de location terrain à M. Thierry LESELLIER ( DE 2019\_027)

M. le Maire rappelle la délibération DE\_2019\_008 du 11 avril 2019, et la fin prochaine du bail de 6 mois signé avec M. Thierry LESELLIER pour la location du terrain situé sur la parcelle AB 280. Il propose donc la trame ci-dessous pour le texte du nouveau bail.

## **BAIL DE LOCATION**

### **Entre les soussignés**

*Monsieur Daniel BOUDOT, Maire de la commune de Couzou (46500), agissant en vertu de la délibération DE\_2019\_008 du 11 avril 2019, ci-dessous désigné comme le « bailleur »*

*Et*

*Monsieur Thierry LESELLIER, charpentier couvreur, demeurant Le Bourg, 46500 Couzou, né le 07/07/1973 à Versailles (78), de nationalité française, ci-dessous désigné comme le « preneur »*

### **Il a été convenu ce qui suit :**

*Suite à la délibération DE\_2019\_008 du 11 avril 2019, Monsieur Daniel BOUDOT, Maire de Couzou, loue à Monsieur Thierry LESELLIER, qui l'accepte la parcelle AB 280, terrain nu d'une surface de 17 875 m<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :*

- *Le bail est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable ensuite tacitement chaque année,*
- *Si l'une des parties souhaite dénoncer le bail, elle devra en informer l'autre, par écrit, en respectant un délai de préavis de trois mois,*
- *Le preneur jouit de ce bien à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,*
- *Il s'engage à l'exploiter comme dépôt des matériels et matériaux nécessaires à la pratique de son activité professionnelle, suivant les us et coutumes du pays,*
- *Il s'engage à assurer l'entretien du terrain et des clôtures,*
- *Le bien est réservé à l'usage exclusif du preneur,*

- *Le preneur s'engage à prendre une assurance adaptée à l'usage du bien,*
- *Le bailleur ne demande aucun dépôt de garantie,*
- *Le loyer annuel est fixé à 100,00 € hors charges pour la première année, puis il sera revalorisé de 50,00 € chaque année, au 1<sup>er</sup> octobre, et ce jusqu'à atteindre la somme de 500,00 €,*
  - *La somme sera à verser d'avance, entre les mains du Trésorier de Gramat, en une seule fois, à réception de l'avis de somme à payer émis par la Commune.*
- *Le montant du loyer sera ensuite révisé annuellement sur la base de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) en vigueur,*
- *A ce jour, aucune charge ne grève le bien, mais si la réglementation venait à évoluer, ce point sera adapté en conséquence,*

*Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête du présent bail et s'engagent à informer l'autre partie de tout changement d'adresse.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

## Demande de résorption des fuites sur le réseau d'eau suite rapport annuel de la SAUR ( DE 2019 028)

M. le Maire présente le rapport annuel 2018 du délégataire transmis par le SIAEP des Causses Sud de Gramat. A la lecture de ce rapport, il apparait que le rendement du réseau est de 56,64%, la perte est donc de 43,36%.

Ce chiffre paraît très élevé et met en évidence un gaspillage significatif de la ressource en eau potable. De plus, il ne s'agit que d'une moyenne qui cache des disparités importantes entre les communes. M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'interpeler le Syndicat sur ces résultats et de solliciter un plan de résorption des fuites. Il invite les participants à débattre sur ce point afin de définir une demande concrète chiffrée.

Le Conseil Municipal approuve la proposition et apporte les précisions suivantes :

- il serait souhaitable que le SIAEP s'engage sur un plan de réduction des pertes sur le réseau,
- chaque commune devrait être informée de l'état de son réseau et des pertes qui en découlent.

Il demande donc, à l'unanimité, que le SIAEP s'engage sur un plan global de réduction des pertes de 5 % par an et communique aux différentes communes les chiffres les concernant afin d'établir des programmes personnalisés. Le Conseil municipal charge M. le Maire de transmettre cette décision au Président du Syndicat via le délégué de la commune, et de le tenir informé de la réponse apportée.

## Autres points à l'ordre du jour

### 1- Projet de territoire à l'horizon 2025 :

Cauvaldor a fait parvenir un document de travail sur lequel nous devons nous positionner en faisant part de nos réflexions et propositions concernant les orientations de la politique de développement du territoire en pensant à l'horizon 2025. Ce document a été transmis par mail le 2 août à l'ensemble des élus pour engager une réflexion commune. Les réponses doivent être retournées avant le 15 octobre. Nous ne pouvons rester en retrait de ce document et il est important que nous nous retrouvions à une date choisie en commun pour le travailler.

### 2- PLUI-H (Programme Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat) et OAP (Opérations A Programmer) :

Deux dates de réunions publiques sont prévues avec 2 thèmes différents à Gramat : le 16 octobre « présentation des grands principes des OAP » et le 30 octobre « présentation des grands principes du règlement ». Le format est d'environ 1h30 : présentation et ensuite débats. Ces réunions, annoncées par affichage, sont ouvertes à toute la population.

### 3- Commune pilote TVB :

Couzou bénéficie d'un programme de restauration de la TVB (Trame Verte et Bleue) avec le soutien du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Se rajoutent l'observation du ciel, ainsi un relevé de la faune et de la flore. La mare de Bélugue a été la 1<sup>ère</sup> opération du programme, les prochaines seront celles des Carmes et des Places à la fin de l'automne. Dans le cadre de ce programme, nous bénéficions d'une enveloppe de 2 000 € (qui comprendra aussi la prestation technique du Parc) pour acquérir du matériel en support : lunette astronomique et mise en place de « plateformes » pour l'observation sur Belugue, livres documentés sur les thèmes retenus (faune, flore...).

### Questions et informations diverses :

- **Projet scolaire** : un séjour à Montignac-Lascaux (24) est prévu pour les CM1 et CM2 de l'école Clément Brouqui (Gramat) au mois d'octobre. Une participation de 50 € par élève est sollicitée auprès des communes. Pour Couzou, un seul enfant est concerné. La somme de 50 € sera versée à l'école.
- **Retable** : suite à la réalisation d'un inventaire par la personne chargée du patrimoine au Département, il avait été proposé de faire une première approche au sujet de la restauration du retable particulièrement « abimé ». Une demande de devis a été envoyée à 4 restaurateurs (cahier des charges dressé par M. Guillaume BERNARD au Département). A ce jour, nous avons reçu un devis, une visite et une réponse négative. Les montants, fournis ou évoqués, sont très élevés, il faudra donc réfléchir au mode de restauration à choisir et rechercher des financeurs.
- **Arbres à entretenir** : trois arbres sont morts dans le bourg et leurs racines ne les retiennent plus, c'est pourquoi il est décidé de les couper. Cette opération sera réalisée au moment de la réalisation de la plateforme « bâche à incendie ». Ces arbres seront remplacés. D'autre part, Concernant les grands arbres du village, Anne BAZALGUES a relayé la demande de plusieurs habitants qui souhaiteraient qu'une taille soit effectuée. M. le Maire indique qu'il est prévu de nettoyer les bois morts de ces arbres dans les mois à venir, mais pas de modification du port de ceux-ci.
- **Belugue** : lors d'un orage estival l'eau a recouvert en partie la voie et pénétré au-delà du portail d'un propriétaire. Les services techniques de CAUVALDOR ont été avertis et un rendez-vous sur place sera programmé. Les travaux pour y remédier, seront en rapport avec une situation exceptionnelle.
- **Chemin de Poudurac** : celui-ci a été entièrement refait (grave-émulsion début août et revêtement final début septembre) depuis les premières maisons à l'est, jusqu'à la jonction de la RD39 vers Couzou.
- **CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : La participation des communes aux compétences exercées par CAUVALDOR (routes, gyro-broyage, écoles de musique...) a été proposée lors d'une réunion de commission (peu d'évolution des montants). Le vote aura lieu lors du prochain Conseil Communautaire.
- **Parc naturel régional des Causses du Quercy** : un atelier sur la transition énergétique se déroulera à la Mairie de Couzou le vendredi 15 novembre à 19h00 sur le thème de l'agriculture. L'atelier sera annoncé dans les Causseries.
- **TEPCV / CEE** : suite au dépôt de dossier au service du Parc pour récupérer la contrepartie des CEE (Certificats d'Economie d'Énergie), nous devrions bénéficier d'une aide d'environ 2000 € pour les travaux de réhabilitation du logement communal.
- **Bâche à incendie** : le début des travaux est prévu courant septembre.
- **Vitraux de l'église** : contact a été pris avec la restauratrice. Elle commencera ce mois-ci.
- **Isolation à 1 €** : CAUVALDOR initie une réunion à Vayrac le 26 septembre à 14h30 pour renseigner les habitants du territoire, en collaboration avec Quercy Energies. Cette réunion a pour but d'apporter des renseignements clairs et répondre aux questions que chacun se pose afin de pouvoir réagir aux sollicitations téléphoniques. Le nombre de personnes étant limité et compte tenu du succès des autres réunions,

l'inscription par téléphone est obligatoire (**05 65 35 81 26**). Les places sont à retenir rapidement. Un covoiturage peut se faire depuis Couzou. Joindre Daniel Boudot au 06 73 94 58 61.

- **ADEAR** : (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural dans le Lot) Des réunions ont eu lieu dans le département en mai et juin. Une formation de 2 jours est prévue les 18 et 19 novembre à Vayrac pour les repreneurs d'exploitations agricoles.
- **DGFIP** : la restructuration de cette administration limitera le nombre de trésoreries à 3 sur le département en 2022, au lieu des 22 actuelles. Le développement de la relation télématique, la suppression de la taxe d'habitation, la saisie directe de la déclaration des salaires à la source conduisent à cet état de fait. Quid du service au particulier à la place ? Les « Maisons de Service Au Public » ne sont pas encore toutes fonctionnelles. Apporteront-elles les réponses attendues ? Beaucoup d'interrogations demeurent. Un rassemblement des élus du Lot est prévu le 16 septembre à 10h30 à Cœur de Causse (Labastide-Murat). Tout le monde y est cordialement convié.
- **Jour de la nuit** : la commune est inscrite à cette soirée comme tous les ans. Au-delà de l'extinction de l'éclairage public, il faut réfléchir si nous organisons une animation autour du ciel (observation des étoiles, promenade dans la nuit ou un autre thème).
- **Journées Européennes du Patrimoine** : elles ont lieu les 21 et 22 septembre 2019. Le calendrier est disponible sur le site du Pays d'Art et d'Histoire de la Vallée de la Dordogne.
- **Qui Quoi Où?** : lancement du nouveau numéro le 23 septembre à 18h00 à St Céré.
- **Boîte à livres, rappel du principe** : *On dépose un livre, emprunté précédemment ou qu'on ne souhaite pas conserver dans sa bibliothèque. (Tous les livres sont bienvenus : romans, BD, recueils de poésies, documentaires, magazines, pourvu qu'ils soient en bon état et pas réservés à un public averti). On prend un livre qui nous intéresse, on le lit sur place ou on l'emporte. Ce système de gratuité et d'échanges est fondé sur le civisme et le partage, prenez en soin...*  
Par conséquent, il serait souhaitable que les contributeurs veillent à ne pas s'en servir comme "débaras" (pour des revues qui ne seraient plus d'actualité par exemple).
- **Adressage communal** : Les plaques et numéros de rues sont commandés. Chaque ménage sera informé personnellement de l'adresse qui lui a été attribuée et recevra une plaque avec son numéro de rue à installer.
- **PETR** (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) : Il s'agit d'un programme commun entre les Communautés de communes de Cauvaldor et du Grand Figeac, qui définit un développement à moyen et long terme, en fixant les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Des réunions régulières sont organisées avec des élus, acteurs économiques, associations... volontaires pour travailler sur les thématiques.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.